

Séquence 26

Participer à la vie politique



1

Objectifs	Supports et matériel nécessaires
Réfléchir aux moyens de participer à la vie politique en Wallonie et en Belgique	<p>Supports pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Schéma « Qui participe à la vie politique ? »▪ Portfolio « Mener des actions dans le domaine politique » <p>Support informatif pour la formatrice ou le formateur</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Fiche informative des AOC « Participer à la vie politique en tant que personne étrangère » <p>Matériel</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Post-it, gommettes, petits cartons ou jetons de petite taille et de 3 couleurs différentes pour les participant.e.s▪ Post-it, gommettes, petits cartons ou jetons de plus grande taille et de 3 couleurs différentes pour le formateur ou la formatrice
Durée : 3h	

Déroulement général

ÉTAPE 1 : Introduction

ÉTAPE 2 : Identifier les moyens de participer à la vie politique en Wallonie et en Belgique

ÉTAPE 3 : S'interroger sur la légalité des différents moyens de participer à la vie politique

ÉTAPE 4 : Identifier les moyens auxquels les personnes étrangères peuvent recourir pour participer à la vie politique en Wallonie et en Belgique

ÉTAPE 5 : Échanger à propos de l'intérêt de participer à la vie politique

ÉTAPE 6 : Organiser un temps d'arrêt citoyen

ÉTAPE 7 : Sur le chemin de l'intégration

Dans cette séquence formative, notre propos concerne uniquement les personnes de nationalité étrangère disposant d'un titre de séjour à durée limitée ou illimitée. En sont donc exclu.e.s, les demandeurs et demandeuses d'une protection internationale ou d'une régularisation et les personnes « sans- papiers ».

Déroulement

ÉTAPE 1 INTRODUCTION

2

La formatrice ou le formateur demande aux participant.e.s quelles sont les personnes qui peuvent participer à la vie politique en Belgique. Elle.il leur propose d'observer le schéma « Qui participe à la vie politique ? ».

Quelques précisions à propos du schéma

Les représentants politiques désignent le ou la Premier.e Ministre, les ministres, les parlementaires, les député.e.s provinciaux.ales, les conseiller.e.s provinciaux.ales, les bourgmestres, les échevin.e.s et les conseiller.e.s communaux.ales.

Par les citoyen.ne.s, nous faisons allusion à l'ensemble des habitant.e.s de Belgique, peu importe la nationalité. Les citoyen.ne.s peuvent s'organiser et se regrouper dans les associations sans but lucratif et leurs fédérations, comités de quartier, collectifs de riverain.e.s, mouvements d'éducation permanente, etc.

Support pédagogique

- Schéma « Qui participe à la vie politique ? »

ÉTAPE 2 IDENTIFIER LES MOYENS DE PARTICIPER À LA VIE POLITIQUE EN WALLONIE ET EN BELGIQUE

La formatrice ou le formateur pose la question suivante au groupe : *À votre avis, quels sont les différents moyens de participer à la vie politique en Wallonie et en Belgique ?*

Elle.il note les propositions sous la forme d'une affirmation. Pour chaque affirmation, la formatrice ou le formateur choisit une image qui l'illustre dans le Portfolio « Mener des actions dans le domaine politique ». L'image est montrée au groupe, puis apposée sur un panneau, une grande table, un mur ou à même le sol. À la fin de l'étape, la formatrice ou le formateur complète l'éventail des images si certains moyens n'ont pas été relevés par les participant.e.s.

Support pédagogique

- Portfolio « Mener des actions dans le domaine politique »

ÉTAPE 3

S'INTERROGER SUR LA LÉGALITÉ DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PARTICIPER À LA VIE POLITIQUE

La formatrice ou le formateur pose la question suivante au groupe : *À votre avis, parmi ces moyens, quels sont ceux qui sont légaux et ceux qui ne le sont pas en Wallonie et en Belgique ?*

Elle.il distribue des post-it, des petits cartons, des gommettes ou des jetons de deux couleurs différentes :

 **CE MOYEN EST LÉGAL**

 **CE MOYEN N'EST PAS LÉGAL**

3

Elle.il demande aux participant.e.s de poser dans l'espace réservé « Légal ou pas légal » (à gauche de la photo) le post-it, le petit carton, la gommette ou le jeton de la couleur de leur choix.

EXEMPLE

Légal ou pas légal ?



Qui a le droit ?

Manifester

Ensemble on discute des réponses qui sont apportées.



Si le groupe dispose d'une connaissance du français suffisante et/ou s'il peut compter sur l'appui d'interprètes¹, la formatrice ou la formatrice peut initier une réflexion sur certains moyens illégaux² mais qui sont régulièrement utilisés par des citoyen.ne.s qui les considèrent comme légitimes car faisant partie du champ de la désobéissance civile.

La formatrice ou le formateur conclut cette étape en plaçant dans l'espace réservé « Légal ou pas légal » un post-it, un carton, etc. de taille plus grande mais de la couleur correspondant à la bonne réponse³.

Cependant, avant de placer ces post-it, cartons, etc., elle.il introduit une 3^e couleur :

 **CE MOYEN N'EST PAS LÉGAL MAIS DE NOMBREUX CITOYENS ET CITOYENNES Y RECOURENT RÉGULIÈREMENT MALGRÉ LE RISQUE DE SANCTION PAR LA JUSTICE**

EXEMPLES

Légal ou pas légal ?



Qui a le droit ?

Manifester

¹ Vu le sujet évoqué, les interprètes ne doivent pas être nécessairement des professionnel.le.s de l'interprétariat.

² Voir photos 12, 13, 14, 16 et 17 dans le Portfolio « Mener des actions dans le domaine politique ».

³ Toutes les réponses apportées par la formatrice ou le formateur figurent dans le Portfolio.

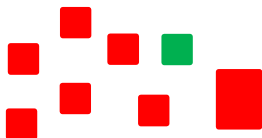
Légal ou pas légal ?



Qui a le droit ?

Bloquer le passage sur une rue ou sur une route

Légal ou pas légal ?



Qui a le droit ?

Détruire des biens

Support pédagogique

- ▶ Portfolio « Mener des actions dans le domaine politique »

Support informatif pour la formatrice ou le formateur

- ▶ Fiche informative des AOC « Participer à la vie politique en tant que personne étrangère »

ÉTAPE 4

IDENTIFIER LES MOYENS AUXQUELS LES PERSONNES ÉTRANGÈRES PEUVENT RECOURIR POUR PARTICIPER À LA VIE POLITIQUE EN WALLONIE ET EN BELGIQUE

La formatrice ou le formateur explique que les moyens légaux peuvent être utilisés par :

- toutes les personnes de nationalité belge et de nationalité étrangère
- uniquement par les personnes de nationalité belge
- par les personnes de nationalité belge et une catégorie de personnes de nationalité étrangère

Elle/il précise que certains moyens illégaux (ceux qui font partie de la désobéissance civile) sont souvent employés alors que d'autres ne le sont pas. Elle/il place une icône « sens interdit » dans la colonne « Qui a le droit ? » pour l'ensemble des moyens illégaux⁴.

Elle/il propose d'identifier qui a le droit de recourir aux différents moyens légaux exposés dans les images, en posant la question suivante : *À votre avis, qui a le droit, parmi la population belge et étrangère, de recourir au moyen d'action décrit dans chacune des images exposées ?*

Pour répondre, le groupe dispose d'icônes. La formatrice ou le formateur explique leur signification.



- Les personnes de **nationalité belge** **ONT LE DROIT** de recourir à ce moyen d'action.
- **TOUTES** les personnes **étrangères** quelle que soit leur nationalité **ONT LE DROIT** de recourir à ce moyen d'action.

⁴ Voir photos 12, 13, 14, 16 et 17 dans le Portfolio « Mener des actions dans le domaine politique ».



- Les personnes de **nationalité belge** **ONT LE DROIT** de recourir à ce moyen d'action.
- **SEULES** les personnes **étrangères ayant la nationalité d'un des pays de l'Union européenne** **ONT LE DROIT** de recourir à ce moyen d'action.



Après 5 ans

- Les personnes de **nationalité belge** **ONT LE DROIT** de recourir à ce moyen d'action.
- Les personnes **étrangères ayant la nationalité d'un des pays de l'Union européenne** **ONT LE DROIT** de recourir à ce moyen d'action, sans autre condition.
- **SEULES** les personnes de **nationalité étrangère ayant leur résidence principale en Belgique depuis 5 ans** **ONT LE DROIT** de recourir à ce moyen d'action.



- Les personnes de **nationalité belge** **ONT LE DROIT** de recourir à ce moyen d'action.
- Les personnes de **nationalité étrangère** **N'ONT PAS LE DROIT** de recourir à ce moyen d'action.

La formatrice ou le formateur demande à l'ensemble du groupe de se mettre d'accord et de choisir une icône⁵ que le groupe place dans la colonne ad hoc.

À nouveau, on discute collectivement des réponses qui sont apportées. La formatrice ou le formateur apporte des informations complémentaires tout en plaçant, si besoin, l'icône correcte⁶ dans la colonne « Qui a le droit ? ».

EXEMPLE

Légal ou pas légal ?



Qui a le droit ?



Manifester

Support pédagogique

- Portfolio « Mener des actions dans le domaine politique »

Support informatif pour la formatrice ou le formateur

- Fiche informative des AOC « Participer à la vie politique en tant que personne étrangère »

ÉTAPE 5
ÉCHANGER À PROPOS DE L'INTÉRÊT DE PARTICIPER À LA VIE POLITIQUE

En fonction du niveau de français du groupe, la formatrice ou le formateur peut susciter la réflexion en posant les questions suivantes :

⁵ S'il y a plusieurs points de vue dans le groupe, la formatrice ou le formateur peut, par exemple, procéder à un vote et placer l'icône qui a recueilli le plus de voix.
⁶ Pour identifier les icônes à placer, la formatrice ou le formateur peut consulter le Portfolio.

1. Êtes-vous intéressés de participer à la vie politique en Wallonie et en Belgique ? Si oui, de quelle façon ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
2. Certains moyens vous semblent-ils plus intéressants que d'autres ? Certains moyens vous semblent-ils plus efficaces que d'autres ?

ÉTAPE 6 ORGANISER UN TEMPS D'ARRÊT CITOYEN

La formatrice ou le formateur dispose de plusieurs options.

Option 1

Le groupe visite un parlement ou un conseil communal.

Option 2

La formatrice ou le formateur invite un.e élu.e à venir s'entretenir avec le groupe.

Option 3

La formatrice ou le formateur invite un.e membre d'une assemblée consultative ou d'un mouvement citoyen pour témoigner de son expérience.

ÉTAPE 7 SUR LE CHEMIN DE L'INTÉGRATION

Les participant.e.s sont invité.e.s à communiquer ce qui a retenu leur attention dans cette séquence, compléter leurs Fiches « J'ai ressenti... », « J'ai appris... » et « J'emporte... » et échanger sur celles-ci.